



**BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES
Mardi 25 novembre 2025 - COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE (*)**

Le Bureau syndical du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises s'est réuni le 25 novembre 2025 sous la présidence de Kamel CHIBLI, président du Syndicat mixte du PNR. Les élus ont traité tour à tour des différents points de l'ordre du jour, en particulier :

*** Approbation de la Charte 2025-2040 :** Le compte fait sur les délibérations fait état ce jour 25 novembre de 153 délibérations positives des communes, ainsi que les délibérations positives des 5 intercommunalités et du Conseil départemental de l'Ariège. Des délibérations communales supplémentaires sont attendues d'ici le 30 novembre. La Région Occitanie délibèrera à son tour le 12 décembre, avant de transmettre le dossier au Ministre chargé de l'Ecologie.

*** Orientations budgétaires :** Le Bureau a validé la proposition d'orientations budgétaires 2026, qui seront présentées lors du Comité syndical du 15 décembre à l'Estive à Foix.

*** Filière venaison locale :** Le SMPNR soutient la création d'une filière locale de viande de venaison, portée par deux professionnels avec la Fédération des chasseurs et les sociétés de chasse. Le Bureau a approuvé le soutien aux sociétés de chasse volontaires pour l'équipement en chambres froides et portiques pour faciliter le transport des animaux jusqu'aux abattoirs et salles de découpe grâce à des financements de la DRAAF Occitanie. Le SMPNR communiquera également pour informer et sensibiliser le public aux qualités de la viande de grand gibier et aux impacts des cervidés sur la régénération des forêts.

Le Bureau a également validé le cahier des charges construit avec la Fédération des Chasseurs de l'Ariège et l'entreprise Saveurs Sauvages d'Occitanie pour que les produits puissent bénéficier de la Marque « Valeurs Parc ».

*** Marque Valeurs Parc :** Les marques Valeurs Parc et Esprit Parc sont de véritables outils de développement local durable, qui bénéficient à plus de 600 entreprises en Occitanie dont plus d'une centaine dans le PNR des Pyrénées Ariégeoises. Le Bureau a approuvé la convention de coopération régionale pour promouvoir les Marques Valeurs Parcs et Esprit Parc avec les PNR de l'Aubrac, des Causses du Quercy, des Grands Causses, du Haut Languedoc et des Pyrénées Catalanes et le Parc National des Pyrénées

*** Forêt :** Le Bureau a voté le renouvellement de la convention cadre de partenariat avec l'Office National des Forêts, signée en 2022 et actualisée selon les objectifs de la Charte 2025-2040 du SMPNR. Elle sera signée avec le directeur d'agence de l'ONF le 15 décembre à l'Estive à Foix.

*** Bouquetin :** Le Bureau a validé plusieurs accords :

- la convention cadre DREAL-PNP-PNRPA, qui consolide le partenariat déjà existant et la reconnaissance du PNR en tant que co-animateur du plan de restauration du bouquetin dans les Pyrénées.

- une convention scientifique avec l'INRAE qui permettra au SMPNR de récolter les données pour l'analyse des déplacements des bouquetins.

- une convention avec le Parc National des Pyrénées pour la capture des bouquetins et la pose de colliers GPS pour permettre une analyse spatiale de l'habitat du bouquetin.

L'objectif est de cibler les secteurs favorables pour de futurs lâchers avec une finalité de diversification génétique et pour la veille sanitaire.

Enfin, le Bureau a approuvé la demande de subvention auprès de l'Etat, pour ce programme.

*** Réserve naturelle nationale souterraine de l'Ariège (RNNS) :** Le SMPNR est opérateur de ce projet en appui de l'Etat. Suivant l'avis favorable rendu par la commission en charge de l'enquête publique, le Bureau a approuvé la demande de financement à l'Etat pour le renouvellement de l'emploi de chargé de projet afin de garantir le bon déroulement des

(*) Ce document ne constitue pas le compte-rendu officiel, qui sera disponible après approbation lors de la prochaine réunion.

prochaines étapes de la création de la réserve. L'envoi du dossier final au Ministère est prévu pour l'automne 2026. La procédure de classement en Conseil d'Etat sera lancée fin 2026 pour la création de la réserve attendue en 2027.

* **Jumelage transfrontalier** : Le Bureau a validé un projet de jumelage transfrontalier avec le projet de PNR Comminges Barousse Pyrénées et la Réserve de Biosphère du Val d'Aran (Espagne). Ce projet permettra de renforcer la coopération pour agir en commun à la restauration d'espèces emblématiques des Pyrénées sur les trois territoires : la gélinotte des bois (*Tetrastes bonasia*) et le bouquetin ibérique (*Capra pyrenaica*).

* **Biodiversité - Foncier** : Les Obligations Réelles Environnementales (ORE) sont un outil foncier volontaire, adapté aux terrains privés et communaux, permettant de pérenniser la vocation écologique des espaces naturels tout en maintenant des usages adaptés : pastoralisme, gestion forestière durable, activités cynégétiques.... Le Bureau a validé la stratégie opérationnelle de déploiement des ORE du SMPNR dont les grands principes sont l'équilibre territorial, l'association systématique des communes, l'accompagnement technique complet du SMPNR, la mobilisation d'un réseau partenarial élargi, la transparence et coordination par la gouvernance locale ORE, la mise en place d'un Comité local de suivi...

* **Coopération internationale** : Le Bureau a approuvé la poursuite de l'engagement du SMPNR dans le projet de coopération avec le Brésil « PROT'AIR - Tourisme durable et Aires Protégées France-Bahia », porté par la Fédération des PNR pour des actions sur l'alimentation/gastronomie, la fréquentation des espaces naturels, les réserves de biosphère, la gestion forestière...

* **Fonctionnement - Finances** : Le Bureau a également approuvé plusieurs décisions relatives à l'administration et aux finances du SMPNR.

La prochaine réunion du Bureau aura lieu le 26 janvier 2026.